

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR TIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Informations générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Biologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Education :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Thérapeutique :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

Reclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

ND : 3529

Autres

Maladie

Dentaire

Optique

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 3523

Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

BENNIS FARIDA

Date de naissance :

Adresse : Rés. Raoud El Aïdar Rue Ibnou Hazzem
Apt B.102 Maârif Extension

Tél. :

Total des frais engagés :

Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Complément

Date de consultation :/...../.....

Nom et prénom du malade : Age :

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

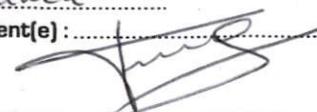
Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca

Le : 25/10/2020

Signature de l'adhérent(e) :



VOLET ADHÉRENT

Déclaration de maladie

N° P19-045464

Remplissez ce volet, découpez le et conservez le.
Il sera nécessaire de le présenter pour toute réclamation ultérieure.

Complément

Coupon à conserver par l'adhérent(e).

Matricule : 3523

Nom de l'adhérent(e) :

Total des frais engagés : 177,46 DH

Date de dépôt :



réinventons /
l'assurance et l'épargne

Quittance de remboursement
Maladie-Maternité

Société : SAHAM ASSURANCE
 Contrat n° : 010 040036/07
 N° d'affiliation : 023017
 Matricule société : 000000
 Assuré : KABBAJ MOHAMMED HILAL
 Bénéficiaire : KABBAJ MOHAMMED HILAL

N° de sinistre : 20463097
 N° dossier :
 Date de survenance : 12/02/2020
 Date de traitement : 5/03/2020
 Date de remboursement : 5/03/2020
 Médecin : BENJELLOUN

Nature des prestations	Dépence réelles en dh	Base de remboursement	Cot. (nbre.)	Taux en %	Remboursement autre Cie	Remboursement AXA
CONSULTATION GENERAL	150,00	150,00	000	80,00	0,00	120,00
ANALYSES B	502,40	1.502,40	000	80,00	0,00	1.201,92
MEDICAMENTS	564,90	3.564,90	000	80,00	0,00	2.851,92
PRESTATIONS NON REMB	134,00	134,00	000	0,00	0,00	0,00
Total	5.351,30	5.351,30			0,00	4.173,84
Observations : nr:cibalax						
Informations :						

03/19

Réf. : P10 1006

AXA Assurance Maroc : 120-122, Avenue Hassan II - Casablanca 20000 - Maroc
 Téléphone : +212 (0) 5 22 88 92 92 - Fax : +212 (0) 5 22 88 91 88 - internet : www.axa.ma
Entreprise régie par la loi n° 17-99 portant code des assurances
 S.A. au capital de 900 000 000,00 dh - R.C. 34221 Casablanca - Patente 35502711 - I.F. 01085109 - C.N.S.S. 1087255 - ICE 000083794000087

à suivre par les assurés pour faciliter le traitement des dossiers

prénoms de la personne malade doivent obligatoirement être portés par les praticiens eux-mêmes, sur la demande.

Maladie » doivent nous être transmises dans le suivant la guérison ou l'expiration du traitement.

ces pour traitements spéciaux doivent préciser la nature des traitements ainsi que le coefficient et détail d'honoraires.

La pharmacie et les notes de frais d'analyse ou spéciaux doivent toujours être accompagnées du médecin qui les a prescrite ainsi que des résultats d'analyses biologiques ou des examens radiologiques.

et les P.P.M (Prix Public Maroc) concernant doivent être joints aux ordonnances.

La garantie des enfants âgés de plus que doit produire annuellement un certificat de cotisation à l'année d'assurance considérée.

Le conjoint de l'assuré ne bénéficierait d'autorisation, merci de demander le questionnaire en charge du conjoint et/ou des enfants. nous être retourné dûment rempli et accompagné justificatives nécessaires.

Chirurgicale : En cas d'intervention chirurgicale indiquer sur la note de la clinique : honoraires du chirurgien ainsi que le coefficient correspondant à l'intervention ;

- b. La ventilation des frais annexes, aide anesthésie, etc ;
- c. Le nombre de jours d'hospitalisation ;
- d. Le détail des fournitures pharmaceutiques.

9. Maternité : le versement de l'indemnité forfaitaire de maternité s'effectue sur présentation d'un extrait d'acte de naissance de l'enfant.

10. Accident : en cas d'accident, merci d'en préciser les causes et circonstances et éventuellement les renseignements concernant le tiers ayant occasionné l'accident.

11. Traumatisme : une lettre explicative précisant les causes et circonstances, date, heure et lieu de l'accident de la voie publique, merci de joindre une photocopie du procès-verbal de la police ou de la gendarmerie.

12. Optique : la déclaration doit comporter la prescription médicale de la facture acquittée de l'opticien précisant les références des verres achetés selon le tarif des opticiens en vigueur au Maroc.

13. Pli confidentiel : dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, merci d'en préciser la nature sous pli cacheté à l'attention du médecin-conseil de la compagnie.

14. Cas de grossesse : aussitôt qu'une grossesse est diagnostiquée, la déclaration doit nous en être faite immédiatement. À la naissance, merci de nous transmettre un extrait d'acte de naissance du (ou des) nouveau-né(s).

15. Réclamations : toute réclamation doit être formulée au plus tard dans un délai d'1 mois à compter de la date du dépôt du dossier maladie.

Données personnelles

Les demandées par l'assureur ont un caractère obligatoire pour obtenir la souscription du présent contrat et l'exécution des services qui y sont rattachés. Elles sont utilisées exclusivement à cette fin par les services de l'assureur et les tiers autorisés. L'utilisation de ces données est limitée à la durée du contrat d'assurance et à la période postérieure pendant laquelle leur conservation permettre à l'assureur de respecter ses obligations en fonction des délais de prescription ou en application d'autres dispositions législatives.

La communication des informations de l'assuré/souscripteur est limitée aux communications obligatoires en fonction des obligations législatives qui s'imposent à l'assureur et aux tiers légalement autorisés à obtenir lesdites informations.

Le respect de la loi n°09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données personnelles. Les données sont protégées aussi bien sur support physique qu'électronique, de telle sorte que leur accès soit impossible.

Les personnes habilitées à traiter les données personnelles connaissent leurs obligations légales en matière de protection des données.

Le personnel peut à tout moment faire l'objet d'un droit d'accès, de modification, de rectification et d'opposition auprès du service d'assurance AXA Assurance Maroc par courrier à l'adresse : 120-122 Avenue Hassan II - 20 000 Casablanca.

Le assuré/souscripteur autorise l'assureur à utiliser ses coordonnées à des fins de prospection commerciale en vue de services d'assurance. Il peut s'opposer par courrier à la réception de sollicitations commerciales.



Déclaration maladie n° 1386627

À remplir par la société contractante

Numéro de police / catégorie _____ Date du dépôt du dossier _____

Numéro du bordereau _____

Numéro du sinistre _____

Matricule de l'assuré _____

Numéro d'affiliation à AXA Assurance Maroc _____

23017

Cachet de l'entreprise

À remplir par l'assuré

Nom et prénom de l'assuré (en lettres capitales)

KABBAJ NED HILAL

Date des soins 12 02 20

Signature de l'assuré

Montant des frais exposés 575,330 - 402,00
→ = 5351,30

À remplir par le médecin

Nom et prénom du malade

Kabbar Nidal

10/16

Lien de parenté

Ref. G00 1012

Age du malade

20

Ref. G00 1012

Nature des soins

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, merci de communiquer le renseignement sous pli séparé à l'attention de notre médecin-conseil.

Cadre réservé à AXA Assurance Maroc

Cachet de la cellule « bordereaux »

Cachet de la cellule « traitement »

Dates
des actes
médicaux

Nature des actes et coefficient	Signature et cachet du médecins attestant le paiement des actes	Montant détaillé des honoraires	Code rubrique
02.02.00 B1110		150,00	
02.02.00 B1110		1502,40	

Date de l'ordonnance	Cachet du pharmacien, de l'opticien ou de l'orthopédiste	Montant de la facture
12/02/2020	<p>PHARMACIE PRINCIPALE Mohamed Said LEBRAR Pharmacien</p> <p>Rond Point Mers Sultan 20000 Casablanca Tél : 05 22 22 11 00 - R.C. Casab : 149884 CNSS : 1157541 - IF : 50905302 - Pente N° : 34306255 ICE N° : 00189771000045 INPE : 092049261</p>	4100,90

Cadre réservé à la Compagnie AXA Assurance Maroc (commentaires)

DR. BENJELLOUN EL MOSTAFA KAMAL
Omnipraticien

Diplômé en Diabétologie et Nutrition
de L'Université de Bordeaux

Membre de la Société Francophone
de Diabétologie

Diplômé en Echographie Générale
de la Faculté de Médecine de Montpellier

Diplômé en Médecine de Sport
de la Faculté de Médecine de Rennes

Electrocardiogramme

Mohamed Saïd LEBBAR

Pharmacien

Résidence El Mansour N° 12 - Bd. Chouïeb - Casablanca Point Mers Sultan 20000 Casablanca
Cabinet : 05 22 36 78 77 - Casablanca 05 22 22 11 10 - R.C. Casa : 149004

Urgences : 06 61 32 74 20

CNSS : 1187641-IF : 50905302-Patente N° : 34305256

ICE N° : 00189771000045

INPE : 092049261

الدكتور بن جلون المصطفى كمال

طبيب عام

حاصل على دبلوم مرض السكري والتغذية
من كلية الطب ببوردو

عضو في الجمعية الفرنسية
لداء السكري

حاصل على دبلوم الفحص بالصدى
من كلية الطب بمونبلي

حاصل على دبلوم الطب الرياضي
من كلية الطب ببرين

تح

ط

ب

ط

ب

ط

ب

ط

ب

ط

ب

ط

ب

ط

ب

ط

ب

ط

ب

ط

ب

ط

ب

ط

ب

ط

ب

ط

ب

ط

ب

ط

ب

ط

ب

ط

ب

ط

ب

ط

ب

ط

ب

ط

ب

ط

ب

ط

ب

ط

ب

ط

ب

ط

ب

ط

ب

ط

ب

ط

ب

ط

ب

ط

ب

ط

ب

ط

ب

ط

ب

ط

ب

ط

ب

ط

ب

ط

ب

ط

ب

ط

ب

ط

ب

ط

ب

ط

ب

ط

ب

ط

ب

ط

ب

ط

ب

ط

ب

ط

ب

ط

ب

ط

ب

ط

ب

ط

ب

ط

ب

ط

ب

ط

ب

ط

ب

ط

ب

ط

ب

ط

ب

ط

ب

ط

ب

ط

ب

ط

ب

ط

ب

ط

ب

ط

ب

ط

ب

ط

ب

ط

ب

ط

ب

ط

ب

ط

ب

ط

ب

ط

ب

ط

ب

ط

ب

ط

ب

ط

ب

ط

ب

ط

ب

ط

ب

ط

ب

ط

ب

ط

ب

ط

ب

ط

ب

ط

ب

ط

ب

ط

ب

ط

ب

ط

ب

ط

ب

ط

ب

ط

ب

ط

ب

ط

ب

ط

ب

ط

ب

ط

ب

ط

ب

ط

ب

ط

ب

ط

ب

ط

ب

ط

ب

ط

ب

ط

ب

ط

ب

ط

ب

ط

ب

ط

ب

ط

ب

ط

ب

ط

ب

ط

ب

ط

ب

ط

ب

ط

ب

ط

ب

ط

ب

ط

ب

ط

ب

ط

ب

ط

ب

ط

ب

ط

ب

ط

ب

ط

ب

ط

ب

ط

ب

ط

ب

ط

ب

ط

ب

ط

ب

ط

ب

ط

ب

ط

ب

ط

ب

ط

ب

ط

ب

ط

1608,00 → EZETROL 10 mg (402,00 t/t)
 109,00 → 1 S. I. 3 mg (57,21,80)
 113,20 → Filox 1/100 mg (24,56,60)
 4100,90

DR. BENJELLOUN MAMMAL
 Diplômé en pharmacie à l'université de Toulouse
 Diplômé en pharmacie à l'université de Casablanca
 Diplômé en médecine à l'université de Casablanca
 Médecin généraliste à la clinique-dépendance
 Tél: 0122367877 - 0666123420

PHARMACIE PRINCIPALE
 Mohamed Saïd LEBBAR
 Pharmacien
 Rond Point Mers Sultan 20000 Casablanca
 Tél: 05 22 22 11 10 - R.C. Casa : 149884
 CNSS: 1187641-IF: 56995302 - Patente N°: 34306256
 ICE N°: 001897771000045
 INPE : 092049261

PHARMACIE PRINCIPALE
 Mohamed Saïd LEBBAR
 Pharmacien
 Rond Point Mers Sultan 20000 Casablanca
 Tél: 05 22 22 11 10 - R.C. Casa : 149884
 CNSS: 1187641-IF: 56995302 - Patente N°: 34306256
 ICE N°: 001897771000045
 INPE : 092049261

NB: 1 prospectus + vignette égarés
 il s'agit de: EZETROL long
 A déduire du décompte pour DT 402,00

DR. BENJELLOUN EL MOSTAFA KA
Omnipraticien

الدكتور بن جلون المصطفى كمال
طبيب عام

حاصل على دبلوم مرض السكري والتغذية
من كلية الطب ببوردو

عضو في الجمعية الفرنسية
لداء السكري

حاصل على دبلوم الفحص بالصدى
من كلية الطب بمونبلي

حاصل على دبلوم الطب الرياضي
من كلية الطب ببرين

تخطيط القلب

العيادة : 05 22 36 78 77 - الدار البيضاء
بإقامة المنصور رقم 12 - شارع غالاندي

مستجدلات : 06 61 32 74 20

Résidence El Mansour N° 12 - Bd. Ghandi
Cabinet : 05 22 36 78 77 - Casablanca

Urgences : 06 61 32 74 20

الدار البيضاء، في CASABLANCA, LE

DR. BENJEDDOU DR. KAMAL
Dictionnaire des noms de famille et de prénoms
Français et Algérien - 1983 - Recueil
des noms de famille et de prénoms
d'origine algérienne et de leur
orthographe et de leur prononciation
Tunisie - 1983 - 1984 - 1985 - 1986 - 1987 - 1988

E-mail : drkamalbenj@yahoo.fr



CENTRE DE BIOLOGIE DE CASABLANCA



394, Boulevard Zerkouni – Résidence le Casablanca – Bourgogne – CASABLANCA
Tél : 0522 27 48 96 – Fax : 0522 27 49 13 – Patente : 35405458 – INP : 093001006
CNSS : 6369949 IF : 40110273 – ICE : 001699292000019

FACTURE N° : 200200541

Casablanca le 18-02-2020

Mr KABBAJ Mohamed Hilal

Date de l'examen : 18-02-2020

Récapitulatif des analyses

CN	Analyse	Val	Clefs
9105	Forfait traitement échantillon sanguin	E15	E
0106	Cholestérol total	B30	B
0110	Cholestérol HDL+ L D L	B80	B
0111	Créatinine	B30	B
0118	Glycémie	B30	B
0119	Hémoglobine glycosylée	B100	B
0134	Triglycérides	B60	B
0135	Urée	B30	B
0361	PSA	B300	B
0439	Vitamine D	B450	B

Total des B : 1110

TOTAL DOSSIER : 1502.40 DH

Arrêtée la présente facture à la somme de : mille cinq cent deux dirhams quarante centimes.

CENTRE DE BIOLOGIE DE CASABLANCA
394, Boulevard Zerkouni – Résidence le Casablanca – Bourgogne – CASABLANCA
Tél : 0522 27 48 96 – Fax : 0522 27 49 13 – Patente : 35405458 – INP : 093001006
CNSS : 6369949 IF : 40110273 – ICE : 001699292000019



CENTRE DE BIOLOGIE DE CASABLANCA

مختبر التحاليل الطبية

Laboratoire de Biologie Médicale

BIOCHIMIE - HEMATOLOGIE - BACTERIOLOGIE - VIROLOGIE - IMMUNOLOGIE - PARASITOLOGIE - MYCOLOGIE - P.M.A.



د. هشام الوزاني التهامي

Dr. Hicham OUAZZANI TOUHAMI

Pharmacien Biologiste

Ancien Interne et Attaché au C.H.U. de Montpellier
D.U. de Fertilité Humaine de la Faculté de Médecine
de Montpellier - D.U. d'Assurance Qualité de la Faculté
de Pharmacie Paris V



ACCREDITATION N° 8-4177

Portées disponibles

sur www.cofrac.fr

Seuls les résultats identifiés

par le symbole [AC] sont cou

par l'accréditation

Dossier ouvert le : 18-02-2020

Prélevé le : 18-02-2020

Édité le : 18-02-2020

Mr KABBAJ Mohamed Hilal

Réf dossier: 20021982

Dr EL MOSTAFA KAMAL BENJELLOUN
RES EL MANSOUR N 12 BG GHANDI
CASABLANCA

Page N° : 1 /

Valeurs références

Antériorités

BIOCHIMIE SANGUINE GÉNÉRALE ET SPÉCIALISÉE

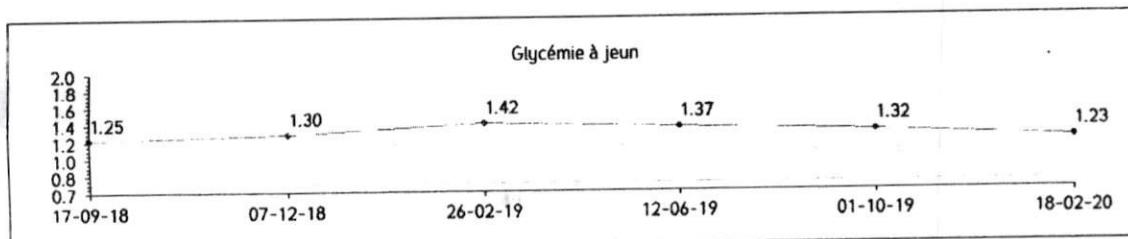
01-10-2019

1.32

Glycémie à jeun [AC]
(Dosage enzymatique)
Résultat contrôlé

1.23 g/L
6.83 mmol/L

(0.74-1.09)
(4.11-6.05)



01-10-2019

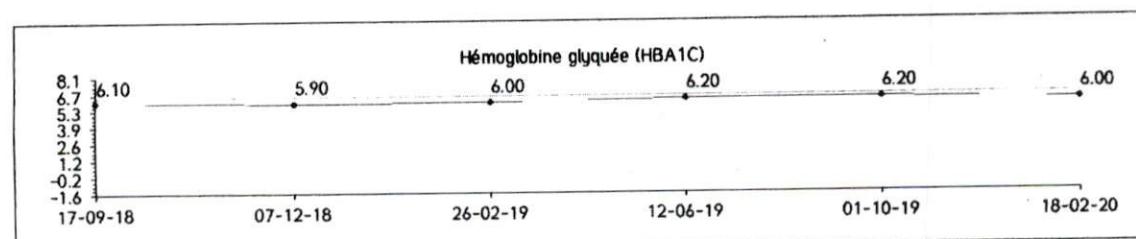
6.2

Hémoglobine glyquée (HbA1C)
(Technique HPLC/D10 BIORAD)

6.0 %

Interprétation :

Sujet non diabétique : 4.0-6.0
Sujet diabétique : >ou= 6.5
Valeur souhaitable diabète type 2 : <ou = 6.5



Dr. Ouazzani

Prélèvement à domicile sur rendez-vous

394, Bd. Zerkouni - Resd. Le Casablanca - Bourgogne - 20040 Casablanca Tél. : 05 22.27.48.96 / 05 22.47.29.46 / 06 61.79.86.18 - Fax : 05 22.27.49.13
E-mail : labocbc@gmail.com - Site web : www.laboratoirecbc.com - INP : 093001006 - Patente : 35405458 - C.N.S.S. : 6368949 - IF : 40110273 - ICE : 001699292000019



CENTRE DE BIOLOGIE DE CASABLANCA

مختبر التحاليل الطبية

Laboratoire de Biologie Médicale

BIOCHIMIE - HEMATOLOGIE - BACTERIOLOGIE - VIROLOGIE - IMMUNOLOGIE - PARASITOLOGIE - MYCOLOGIE - PM.A.



د. هشام الوزاني التهامي

Dr. Hicham OUAZZANI TOUHAMI
Pharmacien Biologiste

Ancien interne et Attaché au C.H.U. de Montpellier
D.U. de Fertilité Humaine de la Faculté de Médecine
de Montpellier - D.U. d'Assurance Qualité de la Faculté
de Pharmacie Paris V



ACCREDITATION N° 8-4177

Conditions disponibles

Portées disponibles sur www.cofrac.fr

Seuls les résultats identifiés par le symbole [AC] sont couverts par l'accréditation

Dossier : 20021982

Mr KABBAJ Mohamed Hilal

Page N° : 2 / 6

Valeurs références

Antériorités

01-10-2019

0.51

Urée [AC]

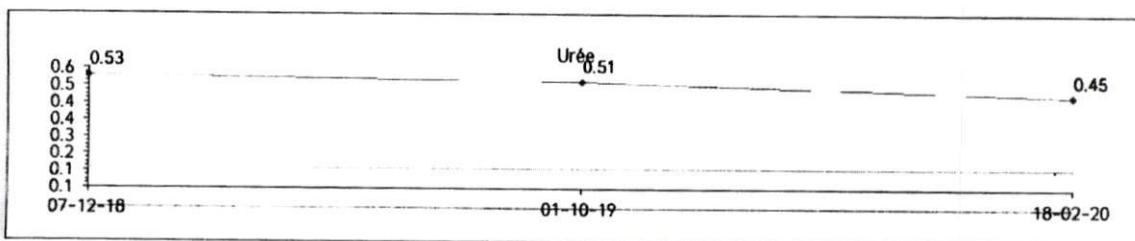
(Dosage enzymatique)

0.45 g/L

7.5 mmol/L

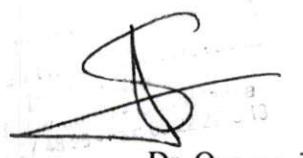
(0.16-0.48)

(2.7-8.0)



Prélèvement à domicile sur rendez-vous

394, Bd. Zerkouni - Resd. Le Casablanca - Bourgogne - 20040 Casablanca Tél. : 05 22.27.48.96 / 05 22.47.29.46 / 06 61.79.86.18 - Fax : 05 22.27.49.13
E-mail : labocbc@gmail.com - Site web : www.laboratoirecbc.com - INP : 093001006 - Patente : 35405458 - C.N.S.S. : 6368949 - IF : 40110273 - ICE : 001699292000019


Dr. Ouazzani



CENTRE DE BIOLOGIE DE CASABLANCA

مختبر التحاليل الطبية

Laboratoire de Biologie Médicale

BIOCHIMIE - HEMATOLOGIE - BACTERIOLOGIE - VIROLOGIE - IMMUNOLOGIE - PARASITOLOGIE - MYCOLOGIE - P.M.A.



د. هشام الوزاني التهامي

Dr. Hicham OUAZZANI TOUHAMI
Pharmacien Biologiste

Ancien Interne et Attaché au C.H.U. de Montpellier
D.U. de Fertilité Humaine de la Faculté de Médecine
de Montpellier - D.U. d'Assurance Qualité de la Faculté
de Pharmacie Paris V



ACCREDITATION N° 8-4177

ACCREDITATION N° 8-4177
Portées disponibles
Portées disponibles sur www.cofrac.fr

Seuls les résultats identifiés
Seuls les résultats identifiés par le symbole [AC] sont couverts par l'accréditation
par le symbole [AC] sont couverts par l'accréditation

Dossier : 20021982

Mr KABBAJ Mohamed Hilal

Page N° : 3 / 6

Valeurs références	Antériorités
01-10-2019	10.9
9.5 mg/L (7.0-12.0)	84.1 µmol/L (62.0-106.2)
77 ml/min/1.73m ²	66

Créatinine [AC]
(Dosage cinétique)

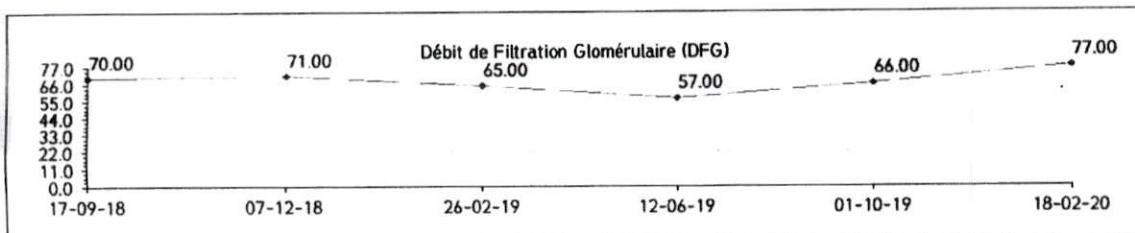
10 DDFR

9.5 mg/L (7.0-12.0)
84.1 µmol/L (62.0-106.2)

Débit de Filtration Glomérulaire (DFG)
(Selon la Formule CKD EPI)

77 ml/min/1.73m²

66



Valeurs de
référence du DFG
en fonction l'âge :

< 40 ans	≥ 75 mL/min/1.73m ²
40-65 ans	≥ 60 mL/min/1.73m ²
>65 ans	≥ 45 mL/min/1.73m ²

Interprétation :

Stade	DFG	Définition
1	≥ 90	MRC* avec DFG normal ou augmenté
2	60-89	MRC* avec DFG légèrement diminué
3A	45-59	Insuffisance rénale chronique modérée
3B	30-40	Insuffisance rénale chronique modérée
4	15-29	Insuffisance rénale chronique sévère
5	< 15	Insuffisance rénale chronique terminale

*avec marqueurs d'atteinte rénale : albuminurie, hématurie, leucocyturie, ou anomalies morphologiques ou histologiques, ou marqueurs de dysfonction tubulaire, persistant plus de 3 mois (deux ou trois examens consécutifs)

NB : L'équation CKD EPI est validée pour les personnes de moins de 75ans et avec un IMC < 30kg/m².

Exploration d'une Anomalie Lipidique (EAL)

Aspect du sérum :

Limpide

Dr. Ouazzani

Prélèvement à domicile sur rendez-vous



CENTRE DE BIOLOGIE DE CASABLANCA

مختبر التحاليل الطبية

Laboratoire de Biologie Médicale

BIOCHIMIE - HEMATOLOGIE - BACTERIOLOGIE - VIROLOGIE - IMMUNOLOGIE - PARASITOLOGIE - MYCOLOGIE - P.M.A.



د. هشام الوزاني التهامي

Dr. Hicham OUAZZANI TOUHAMI
Pharmacien Biologiste

Ancien Interne et Attaché au C.H.U. de Montpellier
D.U. de Fertilité Humaine de la Faculté de Médecine
de Montpellier - D.U. d'Assurance Qualité de la Faculté
de Pharmacie Paris V



ACCREDITATION N° 8-41

ACCREDITATION Résultats disponibles

Résultats disponibles sur www.cofrac.fr

Seuls les résultats identifiés

Seuls les résultats identifiés par le symbole [AC] sont

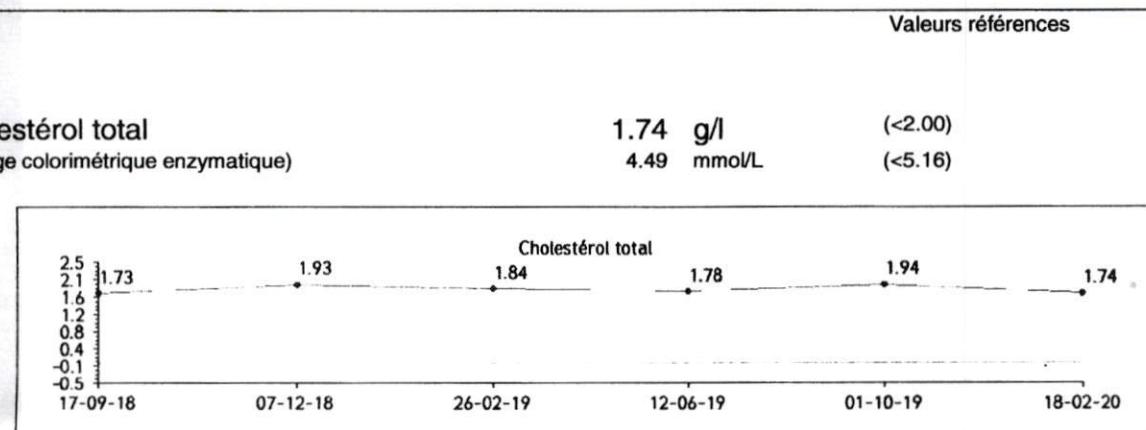
par le symbole [AC] par accréditation

par l'accréditation

Dossier : 20021982

Mr KABBAJ Mohamed Hilal

Page N° : 4 / 1



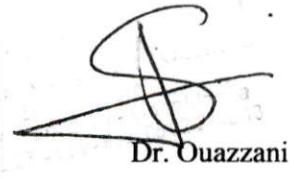
01-10-2019
HDL-Cholestérol
(Dosage colorimétrique enzymatique) 0.40

0.37 g/L
0.95 mmol/L

(>0.40)
(>1.03)

Prélèvement à domicile sur rendez-vous

394, Bd. Zerkouni - Resd. Le Casablanca - Bourgogne - 20040 Casablanca Tél. : 05 22.27.48.96 / 05 22.47.29.46 / 06 61.79.86.18 - Fax : 05 22.27.49.11
E-mail : labocbc@gmail.com - Site web : www.laboratoirecbc.com - INP : 093001006 - Patente : 35405458 - C.N.S.S. : 6368949 - IF : 40110273 - ICE : 0016992920000


Dr. Ouazzani



CENTRE DE BIOLOGIE DE CASABLANCA

مختبر التحاليل الطبية

Laboratoire de Biologie Médicale

BIOCHIMIE - HEMATOLOGIE - BACTERIOLOGIE - VIROLOGIE - IMMUNOLOGIE - PARASITOLOGIE - MYCOLOGIE - P.M.A.

د. هشام الوزاني التهامي

Dr. Hicham OUAZZANI TOUHAMI

Pharmacien Biologiste

Ancien Interne et Attaché au C.H.U. de Montpellier
D.U. de Fertilité Humaine de la Faculté de Médecine
de Montpellier - D.U. d'Assurance Qualité de la Faculté
de Pharmacie Paris V



ACCREDITATION N° 8-4177

Portées disponibles

sur www.cofrac.fr

Seuls les résultats identifiés

Dossier : 20021982

Mr KABBAJ Mohamed Hilal

Page N° : 5 / 6

Valeurs références

Antériorités

01-10-2019

LDL-Cholestérol

(calculé selon la formule de Friedwald)

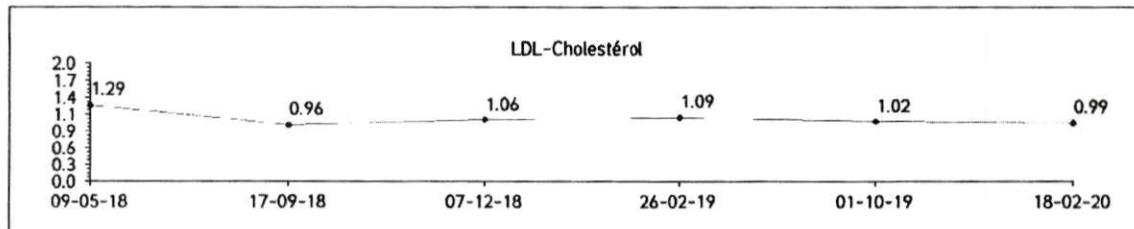
0.99 g/L

2.55 mmol/L

1.02

Valeur cible du LDL est fonction du
risque cardiovasculaire (RCV/Table
SCORE) (HAS 2017):

Risque faible:	LDL <1.9
Risque modéré(ex : diabète) :	LDL <1.3
Risque élevé (ex : HTA):	LDL <1.0
Risque très élevé (ex : prévention secondaire):	LDL <0.7



01-10-2019

Triglycérides

(Dosage enzymatique)

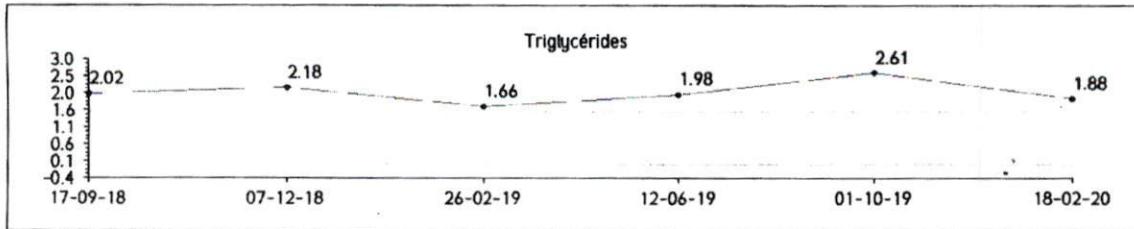
1.88 g/L

2.12 mmol/L

(<1.50)

(<1.70)

2.61



Dr. Ouazzani

Prélèvement à domicile sur rendez-vous



CENTRE DE BIOLOGIE DE CASABLANCA

مختبر التجارب الطبية

Laboratoire de Biologie Médicale

BIOCHIMIE - HEMATOLOGIE - BACTERIOLOGIE - VIROLOGIE - IMMUNOLOGIE - PARASITOLOGIE - MYCOLOGIE - PM.A.



د. هشام الوزاني التهامي

Dr. Hicham OUAZZANI TOUHAMI

Pharmacien Biologiste

Ancien interne et Attaché au C.H.U. de Montpellier
D.U. de Fertilité Humaine de la Faculté de Médecine
de Montpellier - D.U. d'Assurance Qualité de la Faculté
de Pharmacie Paris V

cofrac



EXAMENS
MÉDICAUX

ACCREDITATION N° 8-4177

Portées disponibles

sur www.cofrac.fr

Seuls les résultats identifiés

sur le rapport sont couverts par l'accréditation

Seuls les résultats identifiés

sur le rapport sont couverts par l'accréditation

Dossier : 20021982

Mr KABBAJ Mohamed Hilal

Page N° : 6 / 6

Valeurs références

Antériorités

01-10-2019

VITAMINE D2/D3

(Technique ELIFA)

19.6 ng/mL

49.0 nmol/L

(30.0-100.0)

(75.0-250.0)

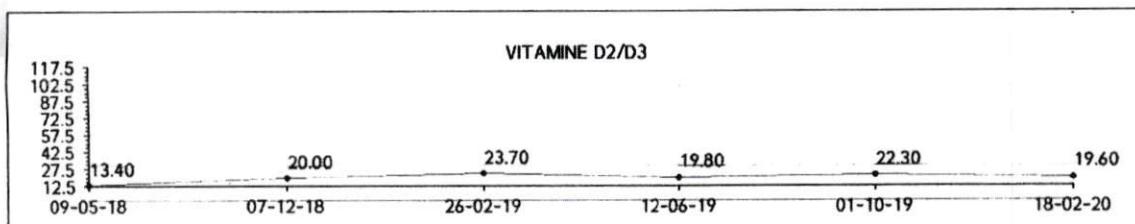
22.3

Valeurs souhaitables : 30-100 ng/mL(75-250 nmol/L)

Insuffisance : 10-30 ng/mL (25-75 nmol/L)

Déficience : <10 ng/mL (<25 nmol/L)

Toxicité : >100 ng/mL(>250 nmol/L)



MARQUEURS

Echantillon sérique

12-06-2019

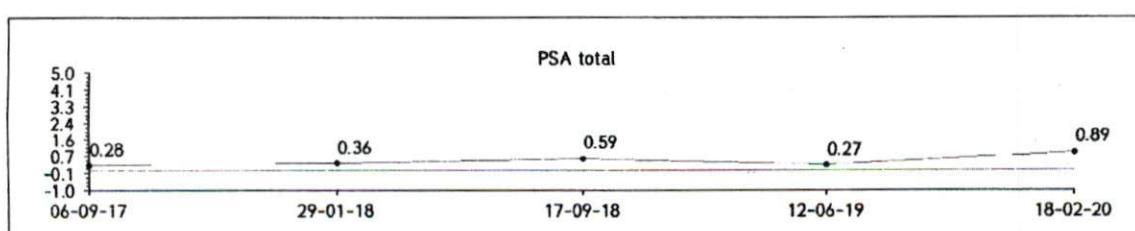
PSA total

(Technique chimiluminescence)

0.887 ng/mL

(0.000-4.000)

0.266



Prélèvement à domicile sur rendez-vous

394, Bd. Zerkouni - Résid. Le Casablanca - Bourgogne - 20040 Casablanca Tél.: 05 22.27.48.96 / 05 22.47.29.46 / 06 61.79.86.18 - Fax : 05 22.27.49.13
E-mail : labocbc@gmail.com - Site web : www.laboratoirecbc.com - INP : 093001006 - Patente : 35405458 - C.N.S.S. : 6368949 - IF: 40110273 - ICE: 001699292000019

Dr. Ouazzani